



# TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE 2018

Article L2333-41 du Code Général des Collectivités Territoriales

**MAIRIE LE THOLONET**  
**3384, Route Cézanne**  
**13 100 LE THOLONET**

## FORMULAIRE DE DECLARATION POUR L'ANNEE 2018

<b>Adresse postale :</b>	<i>La taxe de séjour forfaitaire est assise sur la capacité d'accueil de l'hébergement. Le montant de base du forfait est donc indépendant du nombre de personnes effectivement hébergées. Il est égal au tarif en vigueur pour l'établissement considéré, multiplié par la capacité d'accueil exprimée en nombre de personnes, et par le nombre de nuitées de fonctionnement de l'établissement. Ce montant est ensuite affecté d'un abattement qui varie selon la durée d'ouverture de l'établissement - afin de tenir compte d'un taux moyen de fréquentation.</i>
<b>MAIRIE LE THOLONET</b> <b>3384, Route Cézanne</b> <b>CS 50 080</b> <b>13 182 Aix-en-Provence Cedex 5</b>	
INFORMATIONS RELATIVES AU REDEVABLE	
Forme juridique	
Nom ou raison sociale	
Dénomination commerciale	
N° SIRET	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code postal / Commune	
Téléphone / Fax	
Adresse courriel	

***A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a instauré une taxe de séjour additionnelle au taux de 10 %, qui s'ajoute aux tarifs définis par la commune.***

***La taxe de séjour augmentée de la taxe additionnelle est versée par les logeurs, hôteliers et propriétaires, aux dates fixées par délibération du conseil municipal. La commune se chargera d'adresser au département la collecte de la taxe de séjour départementale additionnelle.***

Joindre un extrait K-Bis pour la première déclaration, pour tout nouvel équipement ou modifications.

Nature de l'hébergement	Taxe communale par nuitée	Taxe additionnelle départementale 10%	Montant total de la taxe (C)
Palaces	3.00 €	0.30 €	<b>3.30 €</b>
Hôtels, résidences et meublés 5 étoiles	2.10 €	0.21 €	<b>2.31 €</b>
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles	1.60 €	0.16 €	<b>1.76 €</b>
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles	1.10 €	0.11 €	<b>1.21 €</b>
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.80 €	0.08 €	<b>0.88 €</b>
Hôtels, résidences et meublés 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0.70 €	0.07 €	<b>0.77 €</b>
Hôtels, résidences et villages de vacances non classés ou en attente de classement	0.50 €	0.05 €	<b>0.55 €</b>
Meublés de tourisme et hébergements assimilés non classés ou en attente de classement	0.50 €	0.05 €	<b>0.55 €</b>
Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles	0.50 €	0.05 €	<b>0.55 €</b>
Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles ou équivalent, ports de plaisance	0,20 €	0.02 €	<b>0.22 €</b>

Joindre la copie du justificatif de classement de votre établissement.

#### DETERMINATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL

▪ Période d'ouverture

Toute l'année  Soit 365 nuitées

Du ..... Au ..... Soit ..... Nuitées

Du ..... Au ..... Soit ..... Nuitées

Du ..... Au ..... Soit ..... Nuitées

Du ..... Au ..... Soit ..... Nuitées

Du ..... Au ..... Soit ..... Nuitées

**TOTAL ..... NUITEEES (A)**

▪ **Nombre de personnes**

Nombre de chambre	Capacité des chambres (en nombre de personne)	Total / nuitées
<b>Soit un total de ..... personnes / nuitées (B)</b>		

<b>FICHE DE CALCUL DE LA TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE</b>			
Nombre de nuitées	<b>A</b>		
Nombre total de personnes	<b>B</b>		
Tarif applicable selon la catégorie de l'établissement	<b>C</b>		
<b><i>Sous-total D = A x B x C</i></b>			
Abattement légal	de 1 à 60 nuitées	20%	
	de 61 à 105 nuitées	30%	
	au-delà de 106 nuitées	40%	
<b><i>Sous-total E = D x taux d'abattement légal</i></b>			
<b>TOTAL DE LA TAXE DE SEJOUR A ACQUITTER</b>		<b>F = D - E</b>	

*La somme susmentionnée sera à régler auprès du Trésor Public à réception du titre de recette qui sera établi par la commune sur la base de votre déclaration (rectifiée et/ou complétée le cas échéant).*

**SIGNATURE**

Fait le .....

Cachet commercial et signature

Nom et qualité du signataire

.....  
 .....